



**LETTRE OUVERTE DE LA MUNICIPALITE
AUX HABITANTS DE SAINT GERMAIN NUELLES**

Suite au tract « Le droit de propriété sur notre territoire communal » diffusé dans toutes les boîtes aux lettres par un collectif de propriétaires et exploitants, nous tenons à apporter les rectifications suivantes* :

- Lors de la préparation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune nouvelle, **une longue phase de concertation s'est déroulée entre 2014 et 2017**, conformément à la législation. Fidèles à notre volonté de dialogue, nous avons non seulement respecté mais dépassé les engagements de consultations prévus par nos prédécesseurs.
En particulier une réunion dédiée au monde agricole s'est tenue le 16 avril 2016 afin de présenter le projet de PLU. Tous les agriculteurs-exploitants ont été conviés personnellement et 20 d'entre eux y ont participé. La Chambre d'Agriculture et la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ont été consultées et ont rendu un avis favorable à notre projet de PLU. **Ces discussions et ces avis n'ont pas remis en cause l'objectif de développement des aménagements « mode doux »**, conçus pour améliorer la sécurité des déplacements cyclistes et piétons et permettre la découverte du territoire.
- **Le projet en cours de modification du PLU, ne porte aucune création ou modification des tracés et emprises des aménagements « mode doux »** prévus dans le PLU de 2017. Dans leur grande majorité, ces aménagements étaient déjà prévus dans les versions antérieures des PLU de Saint Germain sur l'Arbresle (2008) et de Nuelles (2014).
- Ces aménagements supposent parfois l'acquisition de terrains privés. **Toutes les transactions menées pendant notre mandat ont été réalisées avec l'accord des propriétaires.**

- Le tract laisse entendre qu'un propriétaire a fait l'objet d'une tentative d'expropriation par la commune. Il s'agit **en réalité** d'une opération de réaménagement foncier liée au remembrement suite à la construction de l'A89. Comme pour toutes les opérations semblables, la décision n'a pas été prise à l'échelle communale mais par une commission intercommunale composée d'élus et de propriétaires. Suite à une contestation, l'intérêt général du projet a été réaffirmé par cette commission puis par la commission départementale. Ce n'est que sur un problème de forme que l'intéressé, non-propriétaire des terrains concernés, a pu saisir la justice.

Par ailleurs, il nous paraît important d'informer l'ensemble de la population que le 14 janvier, un courrier individuel a été adressé à la vingtaine d'agriculteurs-exploitants venus rencontrer la commissaire enquêtrice le 4 janvier 2020 sur ce même thème des aménagements « mode doux ». Ce courrier (que vous trouverez ci-joint) explique les enjeux et les modalités de réalisation de ces aménagements. Il propose aux agriculteurs d'organiser une rencontre pour examiner dans le détail leurs sujets d'inquiétudes. Notre proposition reste toujours d'actualité.

Nous sommes persuadés qu'un dialogue constructif peut être mené dans l'objectif commun d'une bonne cohabitation entre tous les usagers de notre territoire. Au cours de notre mandat nous avons toujours eu à cœur d'être à l'écoute, d'échanger dans le respect mutuel, notre ligne de conduite restera la même.

Le Maire, les Adjointes et le référent agricole au Conseil Municipal

* Un dossier contenant les principales justifications de nos affirmations est mis à disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune.